



Lyon, le 21 mars 2017

## LES ÉCHOS CFDT

**CHSCT 14 mars &  
CT du 16 mars 2017**

### **Sur le dossier FORMATION**

**Le CHSCT devait se positionner sur le guide santé, sécurité.**

La **CFDT** est intervenue pour relever que dans ce document le volet santé n'était pas assez développé. Il a été précisé que ce guide répondait à des prescriptions obligatoires au regard de la sécurité tel que défini dans le code du travail. La DRH de son côté précise qu'un travail va débuter pour la mise en œuvre d'un plan RPS. Que ceci nécessite un délai compte tenu qu'il va falloir former les managers et les sensibiliser aux RPS.

Une élue politique de l'administration demande à modifier l'intitulé de ce guide en retirant le volet santé puisque celui n'est pas développé sinon elle ne voterait pas ce dossier.

La **CFDT** partage les observations formulées par l'élue sur le manquement en matière de santé. Sachant qu'une enquête santé sécurité au travail a mis en évidence les besoins pour les personnels en matière de santé et sécurité au travail.

La **CFDT** est aussi intervenue pour demander le budget alloué à ce programme, le nombre de stagiaires susceptibles de suivre ces formations. Nous avons souhaité obtenir des précisions sur le recensement des besoins tant de la collectivité que des personnels. Il s'avère que des agents sont parfois amenés à intervenir sans avoir obtenu toutes les formations et accréditations nécessaires pour réaliser leurs missions et tâches au quotidien. Pas de réponse de la part de l'administration.

La vice-présidente propose de retirer ce dossier et de le présenter à un prochain CHSCT après que celui-ci ait été réexaminé en groupe de travail.

**Dossier retiré/pas de vote.**

# Section CFDT Interco Métropole de Lyon

**Le CT devait se positionner sur le guide la formation et sur le plan de formation 2017.**

## Guide de la Formation

Cet outil permet aux agents un accès à l'information et est un référentiel commun pour tous les services.

**VOTE** du CT : Collège Employeur : POUR  
Collège délibératif (organisations syndicales)

CGT	<b>CFDT</b>	UNSA	CGC	CFTC	FO
<b>POUR</b>	<b>POUR</b>	<b>POUR</b>	<b>POUR</b>	<b>POUR</b>	<b>POUR</b>

**Le dossier est adopté.**

## Offre de Formation 2017

Des questions :

- Quel est le budget consacré au service emploi et développement des compétences ?
- Quel est le nombre de stagiaires prévus par formation ?
- **Revendications CFDT** : la CFDT réitère sa demande ; **les organisations syndicales représentatives doivent participer aux commissions de formations personnelles** de la Métropole (Page 40 du guide) pour une réelle transparence et équité de traitement des dossiers.
- La **CFDT** souhaite la possibilité d'une demande de **formation dématérialisée** (avec un logiciel adapté), comme le demande une partie du personnel. Réponse de l'administration : en cours de réflexion.
- La **CFDT** demande une **revalorisation des rémunérations des formateurs internes** (Page 59 du guide) actuellement à 11€/heure, car ces formateurs risquent d'être de plus en plus sollicités et cette rémunération est stable depuis plusieurs années. Nous demandons une rémunération à 15€/heure.

**VOTE** du CT : Collège Employeur : POUR  
Collège délibératif (organisations syndicales) :

CGT	<b>CFDT</b>	UNSA	CGC	CFTC	FO
<b>POUR</b>	<b>Abstention</b>	<b>POUR</b>	<b>POUR</b>	<b>POUR</b>	<b>POUR</b>

**Le dossier est adopté.**

**LES ÉCHOS CFDT**  
CHSCT 14 mars &  
CT du 16 mars 2017